



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : communistes-hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

18/03/2024

Résumé des questions économiques et sociales: semaine n° 166 du 18 mars 2024

RÉGULARISATION DE TRAVAILLEURS SANS PAPIERS !

Depuis plusieurs mois, la CGT accompagne plus de 600 travailleurs sans papiers dans leurs grèves pour obtenir la régularisation de leurs situations.

Jeudi 29 février, la CGT a obtenu un entretien avec Gérard Darmanin. Il en ressort une véritable victoire. Le ministre s'est engagé à envoyer une lettre de cadrage aux préfets. Les préfetures devraient ainsi régulariser rapidement **502 travailleurs franciliens ainsi que les grévistes du Nord, de la Marne et de Seine-Maritime.**

Le syndicat a profité de cette entrevue pour interpellier le ministre au sujet des procédures judiciaires ouvertes contre de nombreux militants.es CGT. Il a réclamé d'étendre les consignes données aux services de police lors de la mobilisation des agriculteurs.

Cette victoire montre la force d'opposition que constitue le droit de grève et représente une véritable récompense pour **ces centaines de grévistes mobilisés depuis parfois plus de 6 mois.**

Malgré la promesse de Gérard Darmanin, la CGT rappelle que le manque d'effectifs dans les préfetures et les mesures de la récente loi immigration déshumanisent des milliers de travailleurs et les enferment dans la précarité. Cette victoire en appelle d'autres.

Emmaüs du Nord !

C'est un piquet de grève qui a tout connu. Le froid, la pluie, les insultes, et même, un acte de malveillance raciste : le dépôt d'un cadavre de sanglier. Mais après 158 jours à « tenir », les six grévistes de la petite communauté Emmaüs de Nieppe (Nord), reçoivent pour la première fois une bonne nouvelle. A l'issue de l'entretien avec Gérard Darmanin, la CGT confirme que « *le ministre s'est engagé à donner consigne aux préfetures pour régulariser* », entre autres, « *les 51 grévistes des Emmaüs du Nord : ils ne sont en réalité plus que 49, deux d'entre eux ayant déjà été régularisés* ».

Les six compagnons grévistes de Nieppe ne sont donc pas les seuls à pouvoir se réjouir. S'ajoutent à eux les vingtaines de compagnons grévistes sans-papiers des communautés Emmaüs de Grande-Synthe et de Saint-André-Lez-Lille, ainsi que des centaines d'autres sans-papiers en lutte dans d'autres secteurs d'activités. « On a une parole, maintenant on attend encore les actes. Mais on ne va pas se le cacher, on ressent de la fierté ».

PAS D'AUSTÉRITÉ POUR LE CAC 40 !

A l'heure où le gouvernement décrète 10 milliards de coupes budgétaires cette année dans les services publics et déjà la perspective de 20 milliards supplémentaires l'an prochain, cela va pas mal pour les entreprises du CAC 40 : **142 milliards de bénéfice net en 2023 (+3%). Soit 389 millions par jour ou 16,2 millions par heure et dans "le dialogue social" tellement d'actualité, les fondés de pouvoir politique des capitalistes osent parler du "partage des richesses" !!!**

ACCIDENTS DU TRAVAIL : 738 TUÉS EN 2022, CES DÉCÈS DONT VOUS N'ENTENDEZ JAMAIS PARLER !

En France, **738 personnes sont mortes au travail en 2022.** Soit près de deux par jour. Un chiffre morbide qui est une constante année après année. La même année, **569.189 personnes ont eu un accident du travail, non mortel.** Accidents du travail pour lesquels existe évidemment une importante variété de situations : des cas mortels jusqu'aux cas entraînant une incapacité, près de **40.000 en 2021** pour ce dernier cas de figure. **L'accident du travail n'est pas une fatalité mais la résultante de non-respects de règles de sécurité.**

La santé des travailleurs, le respect de leurs droits, doivent constituer une priorité absolue dans un État avancé et

civilisé. Or, non seulement ce n'est plus le cas en France, mais on s'emploie à faire l'inverse. Un sursaut des travailleurs révoltés, de leurs représentants et des forces progressistes est absolument nécessaire. Sans quoi, le travail continuera d'être une hécatombe, et la retraite l'antichambre de la mort plutôt qu'une nouvelle étape de la vie.

44.127 cas de maladies professionnelles en 2022 !

Des questions, on peut aussi en avoir sur les maladies professionnelles. Indissociables des accidents du travail, elles en sont souvent les conséquences. 44.217 cas ont été reconnus en 2022. Parmi ces maladies professionnelles, 38.286 portaient sur des troubles musculo-squelettiques (TMS), de loin la première cause de maladies professionnelles, et **2.234 concernaient l'amiante**, le reste se partageant entre différents cancers, covid et affections diverses.

Nous n'entendons jamais parler des accidents du travail. De manière encore bien plus manifeste que les crimes et les délits, ceux qui meurent au travail, ceux qui s'usent au travail, sont avant tout ceux qui effectuent ces fameux métiers dits de « *première ligne* », considérés avec un paternalisme condescendant en temps de pandémie, rapidement oubliés ensuite.

Ils ont pourtant des noms, des visages !

En mars 2023 le collectif Stop à la mort au travail a marché à Paris, portant les photos de ses défunts. Romain Torres, **mort à 17 ans** écrasé par un tronc d'arbre parce que quatre règles de sécurité avaient été enfreintes, Abdoulaye Soumahoro, ouvrier d'Eiffage, qui a chuté dans un malaxeur à béton sur le chantier de la future ligne 16 du Grand Paris. Jérémy Wasson, également victime des travaux franciliens, envoyé seul escalader une toiture. Ils sont morts, et personne ou presque n'a parlé d'eux, ou de leurs proches endeuillés.

SNCF : L'ALARME EST DÉCLENCHÉE CHEZ LES CHEMINOT-ES !

En 2023, 5 cheminots de la sous-traitance et 1 cheminot de la SNCF perdaient la vie au travail. Depuis le début de l'année, 2 cheminots de la SNCF sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions. La Fédération CGT des Cheminots juge cette situation intolérable et souhaite enclencher un audit d'envergure nationale sur ce sujet, dans l'unité la plus large.

Le 6 mars, un collègue décédait aux ateliers de Bischheim suite à un mouvement de rame. Le 11 mars, un collègue de l'Équipement décédait sur la région de Dijon, percuté par une circulation. Ces drames sont insupportables.

Il faut que cela cesse !

Nous disons qu'il est plus que temps que cessent ces drames liés à la question essentielle de la sécurité des personnels et des circulations. La CGT exige que la direction prenne ses responsabilités. La Fédération CGT des cheminots prendra les siennes.

FONCTION PUBLIQUE : URGENCE SALAIRES !

Le 19 Mars Grève et Manifestation !

Absence de revalorisation du point d'indice, renforcement de la rémunération au mérite, réforme jugée « *historique* » par l'Élysée, dégradation des conditions de travail... Les motifs de ras-le-bol ne manquent pas chez les 5,7 millions d'agents du pays. Condamnant « *l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations* », la CGT en intersyndicale appelle à la mobilisation et à la grève le 19 mars. Nous demandons l'ouverture sans délai de négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures en faveur des salaires (l'augmentation s'est limitée à 1,5 %, en 2023), afin de pouvoir « *vivre dignement* ». Alors que de plus en plus de personnels sont entraînés dans la spirale de la pauvreté, la rémunération au mérite est une manœuvre visant à esquiver l'urgence d'une revalorisation, et qui risque de créer des divisions parmi les agents et de nouvelles inégalités entre les femmes et les hommes.

Le point d'indice à 6 €, parce que nous le méritons !

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subie, il est urgent que le point d'indice soit porté à 6 euros. Cette mesure de justice profiterait à tous les agent-es public-ques, fonctionnaires et non-titulaires. Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite.

- Pour le point d'indice à 6 euros ;
- Pour la prime pouvoir d'achat obligatoire également pour les agent-es de la territoriale ;
- Pour réaffirmer notre rejet de la loi dite de transformation de la fonction publique
- Contre le nouveau projet Guérini ;

Les décideurs sont au gouvernement alors portons-les haut et fort lors de la journée de grève et de manifestation le 19 mars !

J.O : SI LA FLAMME DES JEUX OLYMPIQUES EST SYNONYME DE DESTRUCTION DE NOS DROITS, NOUS ALLUMERONS LA FLAMME DE NOTRE COLÈRE ET DE NOTRE RÉSISTANCE !

Le 15 avril 2024, toutes et tous mobilisés et en grève !

Alors que l'approche des J.O est prétexte à déroger à tous nos droits, sur le temps de travail, sur notre liberté de circulation, sur nos temps de repos, sur nos congés etc., le patronat s'adonne allègrement à de la discrimination syndicale, sans scrupule et sans vergogne. Les salarié-es de nos secteurs font sans cesse l'objet de remise en cause de leurs acquis, de dégradations de leurs conditions de travail, d'expérimentations régressives sur fond de précarité et de bas salaires.

Les travailleurs-es du commerce et des services, par leur nombre, ont une force dont ils doivent se saisir en se mobilisant massivement et en cessant le travail pour montrer que nous ne sommes ni cobayes ni esclaves.

Nul besoin de tracteurs pour se faire entendre, nous produisons les richesses et nous pouvons les suspendre !

Si nous acceptons ces dérèglementations au nom d'un évènement qui n'a en réalité rien de populaire, nous risquons de voir pérenniser tous ces reculs. La France, qui accueille l'un des plus grands évènements sportifs, ne doit pas être la France de toutes les régressions sociales. Il ne tient qu'à nous d'être visibles, nombreux et déterminés pour montrer au gouvernement que nous n'accepterons aucune compromission au nom de quelque grand évènement mondial qu'il soit ! **Aussi, le 15 avril, soyons très nombreux à Paris (Opéra), en grève et mobilisé-es pour une manifestation aux flambeaux dans les rues de la capitale.**

PENLY (SEINE-MARITIME) : DES SALARIÉS DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ONT MANIFESTÉ POUR LA PRISE EN COMPTE DES REVENDICATIONS DES SALARIEES D'UN SOUS-TRAITANT !

Jeudi 14 mars 2024, une partie des salariés de la centrale nucléaire de Penly, près de Dieppe, se sont mis en grève. Ils demandaient un 13e mois pour les salariés d'un sous-traitant.

L'accès à la centrale nucléaire près de Dieppe (Seine-Maritime), a été ralenti par des manifestants.

Ces derniers se sont rassemblés pour défendre les droits des salariées d'Atalian de différents sites nucléaires, dont celui de Penly.

Atalian est une société qui emploie notamment les personnes chargées du ménage à la centrale.

Une opération de filtrage !

« En 2024, les salariés d'Atalian des sites de Gravelines, Penly et Paluel n'ont toujours pas de 13e mois », s'insurge Nicolas Vincent, représentant la CGT sur le site de Penly.

C'est pour informer les salariés de la situation que le syndicat a décidé d'organiser, dès 6 h du matin, une opération de filtrage des voitures qui s'est terminée un peu après 10 h du matin.

D'autres opérations sont prévues dans les jours prochains annonce déjà la CGT de Penly.

RÉFORME DE L'ALD : "UN COUP INACCEPTABLE PORTÉ AUX PERSONNES MALADES" !

L'UFR (Union des Femmes Réunionnaises) apprend avec stupeur et indignation que le gouvernement envisage de toucher à la prise en charge des affections de longue durée. L'ALD est pourtant l'un des mécanismes clés de notre système de santé solidaire, qui permet à toutes les personnes nécessitant un traitement prolongé et particulièrement coûteux d'accéder aux soins. Les affections longue durée concernent 20% de la population française, soit 13 millions de personnes. Cette annonce constitue un signal alarmant pour la santé de nos concitoyens et plus particulièrement pour la santé des femmes.

L'UFR dénonce ce coup inacceptable porté aux personnes malades et rappelle que l'ALD permet la prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie de pathologies qui nécessitent un traitement prolongé. Mais il reste des frais qui sont à la charge des malades : il existe aussi "*des dépassements d'honoraires*", "*des franchises médicales*" ou encore "*le forfait journalier hospitalier*" dont ces malades ne sont pas exonérés.

La liste des ALD compte 30 pathologies, parmi lesquelles le cancer du sein et du col de l'utérus. Et si, en quelques années, on arrive à remettre totalement les femmes souffrant de ces pathologies, c'est bien grâce au système de l'ALD.

Les chiffres parlent d'eux mêmes : selon l'association *Rose up*, près de 2/3 d'entre elles souffrent de séquelles jusqu'à 5 ans après le diagnostic, générant mécaniquement des dépenses de santé dont elles ne sont pas responsables.

Rappelons par ailleurs que le cancer précarise : une personne sur 5 en emploi au moment du diagnostic ne l'est plus 5 ans après et plus du quart d'entre elles voient leurs revenus baisser avec un risque accru de fragilité chez les femmes, en particulier celles qui vivent seules avec des enfants à charge et/ou travaillant à temps partiel.

Dans la liste des ALD, figure aussi la maladie d'Alzheimer. La part des femmes bénéficiant de la prise en charge affection longue durée de cette maladie est de 72%. Elles sont 74% pour la polyarthrite rhumatoïde et 73% pour la sclérose en plaques (source : données 2022 de l'assurance maladie).

Les femmes, déjà plus précaires, seraient les premières touchées par cette réforme infâme.

Toucher aux ALD, c'est renoncer au principe même de la sécurité sociale qui suppose une solidarité avec les personnes malades. Ces économies dans les poches des patients doivent cesser.

ABANDON DU MÉTIER DE MÉDECIN !

Après la désaffectation des métiers infirmier et aide-soignant, c'est celui de médecin qui est touché. Malgré un fort attrait initial chez les jeunes qui sont nombreux à vouloir s'inscrire dans la filière médicale, nous constatons aujourd'hui un phénomène inquiétant qui est l'abandon de 5 à 10 % des étudiants en cours d'études. **A cela s'ajoute un phénomène encore plus alarmant qui est l'abandon pur et simple du métier en cours d'exercice, qui concerne principalement les médecins généralistes.**

Alors que la médecine a toujours été considérée comme une voie royale ouvrant à des métiers valorisants, comment expliquer cette situation ? En ce qui concerne les étudiants, les conditions d'études sont mises en avant. Stress en première année liée au concours avec des réformes incompréhensibles fermant la porte à ceux qui sont peut-être parmi les plus motivés au départ. **Le coût des études, lié notamment à leur longueur, est aussi souvent évoqué.**

Mais ce qui est le plus souvent cité sont les mauvaises conditions d'accueil dans les stages hospitaliers liées principalement à la dégradation du fonctionnement des hôpitaux soumis à des contraintes financières avec un manque de personnels médicaux et non médicaux. Cela débouche sur **une utilisation des étudiants hospitaliers comme main d'œuvre de substitution pour d'obscures tâches peu intéressantes et peu formatrices.**

Le pire survient pour les internes qui suppléent les médecins en sous-effectif, enchaînent des horaires de travail démentiels et surtout souffrent d'un encadrement défaillant et se retrouvent ainsi **seuls en responsabilité de la prise en charge des patients.** A cela s'ajoute un environnement hospitalier encore trop souvent délétère avec un encadrement brutal, harceleur avec des comportements sexistes alors que près de deux tiers des étudiants sont aujourd'hui des étudiantes. Tout ceci est source d'une charge physique et psychologique qui devient insupportable pour un nombre croissant d'étudiants et que reflète un sondage récent indiquant que 40 % des étudiants en médecine ont déjà pensé arrêter leurs études. En ce qui concerne les médecins généralistes qui ferment leurs cabinets, les raisons invoquées sont la lourdeur du travail avec une faible reconnaissance par les autorités politiques et sanitaires, qui rendent leur exercice de plus en plus difficile en leur opposant en permanence des plans d'économies pour combler le soi-disant trou de la Sécu.

Alors que la population souffre déjà d'un manque cruel de professionnels de santé et notamment de médecins, il y a urgence à un changement de politique vis-à-vis de ces métiers parmi les plus utiles socialement. En ce qui concerne les étudiants, il faut arrêter de les considérer comme une main d'œuvre à bon marché taillable et corvéable à merci et les encadrer pour leur apprendre les différentes facettes de leur métier, avec un encadrement pédagogique et bienveillant. Pour les médecins en exercice, il est urgent de faire de la médecine générale la priorité, tant au niveau des études que des conditions d'exercice matérielles et financières.

LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE : SANOFI EXTERNALISE, SANOFI TUE L'EMPLOI, SANOFI TUE CE QU'ELLE EXTERNALISE !

En 2021, Sanofi a été à l'initiative de la création de la société EuroAPI. Nous aurions aimé, pour la CGT SANOFI, être dans l'erreur lorsque nous écrivions que la création de cette entité n'était qu'une illusion et un tour de passe-passe de Sanofi, et que jamais elle ne deviendrait le second producteur mondial de la fabrication de principes actifs. Pour faire bien, Sanofi ajoutait que cette entité avait la volonté de relocaliser la fabrication de principes actifs sur le sol Français et Européen. Force est de constater qu'aujourd'hui, il n'en est rien. Et pour cause : Sanofi a décidé de se désengager en termes de volume de production d'EuroAPI. En clair : elle tire une balle dans le pied de la société qu'elle a créé avec ses propres usines et dont elle reste actionnaire à 30% et lui demande de courir un marathon... Nous voyons ce que donne EuroAPI : annonce la fermeture de plusieurs sites en Europe et lance un « plan d'austérité ». Autrement dit : de la désindustrialisation ! Le tout accompagné d'une réduction des emplois et des coûts. Et ce partout dans le groupe ! EuroAPI termine ce que Sanofi avait commencé, et sert bien, avec l'appui du Gouvernement, de la BPI et de l'Europe à finaliser un plan social déguisé en « opportunité de relocalisation ». C'est bien l'argent public qui va payer les pots cassés par Sanofi. Comment, dans ce contexte, ne pas nous alarmer de la volonté de Sanofi de créer une société CHC (appelé aujourd'hui OPELLA au sein de Sanofi) cotée en bourse et sans lien avec Sanofi cette fois et que la Distribution de Sanofi soit vendue à DHL ? Comment ne pas voir dans ces deux opérations, qui elles aussi feront sans doute appel à des aides publiques, une externalisation d'un plan social que Sanofi ne veut pas assumer ? Combien de temps Opella pourra survivre dans un secteur ultra-concurrentiel, sans l'appui de Sanofi ? En étant dirigé par des fonds d'investissements qui ne cherchent que le profit ? Combien de temps les sites de Distribution de Sanofi resteront dans DHL avant leur fermeture pour « rationalisation » ? La CGT Sanofi demande à la direction de Sanofi de cesser ces externalisations et de renforcer ses outils industriels en France et en Europe. Elle en a les moyens. La

CGT Sanofi interpelle les pouvoirs publics pour qu'ils remplissent leur rôle et demandent des comptes à Sanofi, d'autant plus que cette multinationale est arrosée d'argent public. **Il y a urgence à agir !**

CENTRES D'APPEL : DE LA GRÈCE À LA FRANCE, LES TÉLÉCONSEILLERS PRÉCAIRES EN GRÈVE !

Mercredi 13 mars a marqué une journée de grève, en intersyndicale, dans la branche des Prestataires de Services du Secteur Tertiaire. Au cœur de ce secteur : les centres d'appel. De la Grèce à la France, en passant par la Tunisie ou l'Espagne, les syndicats veulent donner une dimension internationale à leur lutte. Et pour cause : dans cette économie structurée par une poignée de multinationales, l'externalisation et la recherche du moindre coût priment.

Ces dernières semaines, des grèves ont éclaté dans plusieurs centres d'appels. À Cabourg (Calvados), les téléconseillers d'Agaphone ont débrayé lundi 11 mars, contre les « *cadences infernales* ». À Compiègne (Oise), chez WebHelp, les salarié-es ont débrayé le 8 mars à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. À Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), cela fait plus de trois mois que des employé-es mènent une grève illimitée.

Bas salaires partout dans les centres d'appel à l'international !

Cette dimension internationale n'est pas nouvelle : les syndicats français veulent désormais la renforcer. « Cela fait quinze ans que l'on travaille avec les Tunisiens, en particulier. Et que l'on essaie de développer des relations avec d'autres pays, pour essayer de trouver des solutions communes ».

D'abord, parce que le secteur est dominé par une dizaine de multinationales. Certaines ont leur siège en France, dont le leader mondial du secteur, Téléperformance. À partir de là, « **le marché français a les mêmes sociétés en France, au Maroc, ou en Tunisie : ce sont les mêmes boîtes de chaque côté de la Méditerranée. Idem pour Madagascar, ou pour l'Afrique subsaharienne.** C'est une construction économique basée sur la langue pratiquée et donc, sur les anciennes colonies »

En Grèce, le SMIC est « autour de 780 euros, alors qu'un loyer pour un appartement est autour de 400-500 euros », détaillait le travailleur grec Alexandros Perrakis, fin février, lors d'une rencontre entre syndicats du secteur. Cette rencontre avait justement réuni des travailleurs syndiqués de divers pays : Espagne, Grèce, Tunisie, Maroc, ou encore Cameroun.

« Une grande partie des collègues gagne ce SMIC de 780 euros brut. Sauf que quand le gouvernement décide de réajuster le SMIC, le salaire des collègues ne change pas », abondait-il alors.

Travailleurs migrants : Ils ne risquent pas seulement de perdre leur poste, mais aussi d'être obligés de quitter le pays !

En Grèce comme dans d'autres pays, guidées par une logique de recherche du moindre coût, les entreprises recrutent largement parmi une main d'œuvre immigrée, ou détachent des travailleurs d'autres pays qui risquent l'expulsion s'ils n'obtiennent pas leur régularisation.

CABOURG (Calvados) : LES SALARIÉS DU CENTRE D'APPELS AGAPHONE EN GRÈVE !

Les salariées du centre d'appels Agaphone, implanté à Cabourg, dans le Calvados sont en grève reconductible depuis le lundi 11 mars, après une première journée de débrayage spontanée le jeudi 7 mars. Les salariées de ce centre de secrétariat externalisé sont épuisées et révoltées par des conditions de travail indignes et une surcharge conduisant aux *burn outs* et épuisements physiques et psychologiques des téléopératrices.

A ces conditions déplorables s'ajoutent le déni et le mépris du groupe Agaphone pour ses salariées. Cités par la presse locale, les grévistes expliquent que la direction « refuse le 13e mois, la prime de Noël a été diminuée et la prime d'assiduité saute dès les premières heures d'absence ». Les salariés en grève exigent « une augmentation de salaire de 5 % rétroactive au 1er janvier 2024 ; une prime exceptionnelle de 700 € ; un 13e mois à partir de décembre 2024 ; une prime de vacances de 300 € à partir de juin 2024 et négociable chaque année. »

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement